VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE

Etendues de terre de valeur sur le Chemin de Gentilly, près des Fair Grounds.

Incluant plusieurs bonnes résidences.

Bonnes propriétés pour laiterie et "truck farm"

A l'encan au plus haut enchérisseur.

JEUDI, 27 juin 1907.

Pour le compte de la

Succession de Vve François Grilliot.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division D, dossier No 82 203, dans l'affaire intitulée: Succession de Vve François Grilliot, ledit jugement lu et rendu en cour ouverte le 20 mai 1907, et signé en cour ouverte le 25 mai 1907, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, JEUDI, 27 juin, à midi, à la Bourse des Biens Fonciers, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et sont dans l'ilet borné par le Chemin de Gentilly, Chemin de la Crête, les rues Castiglione et Fortin; lesdits lots sont désignés par les Nos un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par George de Armas voyer, et conformément auquel lesdits terrains mesurent comme suit: le terrain No un mesure soixante quatre pieds trois pouces quatre lignes de façade sur le Chemin de Gentilly sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Fortin et cent quarante pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Deux laquelle ligne rejoint la première ligne de profondeur à l'arrière, ledit terrain venant à un points à l'arrière. Le terrain No Deux mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face au Chemin Gentilly, sur deux cent deux pieds, un pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent quarante pieds, de la une seconde profondeur sur une ligne oblique de soixante et un pieds onze pouces et quatre lignes et une largeur à l'arrière de cinq pieds, sept pouces. Le terrain No 3 mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de façade sur le Chemin de Gentilly, sur 202 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Deux, et 198 pieds, trois pouces et 6 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Quatre et 32 pieds 11 pouces et quatre lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No Quatre mesure trente deux pieds, un pouce et six lignes de face sur le Chemin de Gentilly, sur 196 pieds, 3 pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Trois et 194 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du terrain No Cinq et le terrain No Cinq mesure 32 pieds, un pouce et 6 lignes de face sur le Chemin de Gentilly sur 194 pieds, 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Quatre, et 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes sur l'autre ligne de côté le divisant du terrain No Six, et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Le terrain No six mesure 32 pieds, 1 pouce et six lignes de face sur le chemin de Gentilly, sur 190 pieds, 9 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du terrain No Cinq et 187 pieds sur l'autre ligne de côté et 32 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière. Lesdits lots étant formés du tout des terrains 1, 2, 3, 4, 5 et une partie des Nos 6 et 7 sur un plan de C. Giroux le 19 Déc. 1847, et déposé au bureau de H. B. Cenas ancien notaire, et du tout des terrains 28, 29, 30, 31 et 32, plan de L. H. Pilié.

Et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot, les lots ensemble aux 1, 2, 3, 4, 5 et partie des lots 6 et 7 par achat de Mme M. A. Mittenberger et Charles W. Hopkins, par acte passé le 31 décembre 1849 pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et les lots 28, 29, 30, 31 et 32 par achat de Joseph Girod par acte passé le 12 mai 1852, pardevant Antoine Dorocourt, ancien notaire.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, et nouvellement dénommé A et est composée des lots Nos sept et huit sur un devis par de Armas et d'après lequel devis ledit lot mesure comme suit à savoir—Le lot No sept mesure cent quatre vingt treize pieds onze pouces de face au Chemin Gentilly cent quatre vingt sept pieds de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No six sur ledit devis, et cent quarante trois pieds, six pouces sur l'autre côté le divisant du lot No huit et deux cent cinq pieds quatre pouces de profondeur, et façade sur le chemin de Crête, le lot désigné par le No neuf, mesurant deux cent cinq pieds de face sur le chemin de Crête par environ onze arpents quinze toises et cinq pieds de profondeur sur la ligne de côté le divisant du Fair Grounds et onze arpents, dix neuf toises et deux pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot dix comme il est démontré sur le dit devis lequel dit lot No sept formant une petite portion du lot No 6, une portion des lots 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9, sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et le tout des lots 1, 2, 3, 4 et 5 et une portion du lot No six sur un plan de C. De Armas le 16 mars 1852, déposé en l'étude de A. Dorocourt, ancien notaire et la portion du No 9 est désignée par le même No sur un plan de J. Pilie, le 4 mai 1834, et est une portion de la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et de la veuve François Grilliot, dans la façon suivante à savoir: Les portions des lots 6, 7 et 10 et le tout des lots 8 et 9 sur un plan de Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et Charles W. Hopkins par acte passé le 31 me jour de décembre 1849 pardevant H. B. Cenas, ancien notaire et le tout des lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, et partie du lot sur un plan de De Armas, le 16 mars 1852 par achat de la veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No deux, neuf, par achat du shérif civile le 6 février 1866, au procès de Veuve François Grilliot vs Jean Menard, No 15,023, Quatrième Cour de District, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 91, folio 252.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly et contigue à la propriété précédemment décrite, désignée par la lettre B et formée des lots huit et dix sur le plan de De Armas, et d'après ledit plan la portion B mesurant comme suit à savoir: le lot désigné par le No huit mesurant cent trente sept pieds cinq pouces six lignes de façade au Chemin de Gentilly, cent quarante trois pieds six pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, sur ledit plan, cinquante quatre pieds de profondeur sur une première ligne de profondeur et façade à la rue Castiglione, de la une deuxième profondeur de cinquante huit pieds, dix pouces et quatre lignes et une largeur dans le fond de cent soixante quatorze pieds, huit pouces; le lot désigné par le No dix mesurant deux cent cinq pieds, quatre pouces de face au Chemin de la Crête, onze arpents, onze toises et deux pieds de profondeur, mesure française sur la ligne le divisant du lot No neuf sur ledit devis, et onze arpents, vingt deux toises et cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, mesure française.

Le dit lot No huit étant composé d'une portion du lot désigné par le No 10, et le tout des lots 11 et 12 sur le plan de C. Giroux, de la date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, et des portions des lots 6 et 10, et le tout des lots Nos 7, 8 et 9, sur le plan de C. de Armas le 16 mars 1852 déposé en l'étude de A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion 10 est désignée par le même numéro sur un plan annexé à un acte de H. Pedesclaux, ancien notaire le 13 mai 1834, et est une portion de terre de la même propriété, acquise par le défunt François Grilliot, dans la façon suivante à savoir: La portion du lot 10 et le tout des lots 11 et 12, sur le plan de C. Giroux, par achat de Mme M. A. Miltenberger et de Charles W. Hopkins par acte passé le 31 décembre 1849, pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, et la portion 6 et 10 et le tout des lots 7, 8 et 9 sur le plan de C. De Armas, le 16 mars 1852, par achat de Veuve L. N. Fortin, par acte passé le 17 avril 1852 pardevant A. Dorocourt, ancien notaire, et la portion désignée par le No Dix sur un plan annexé à un acte de Pedesclaux le 13 mai 1834, par achat de Alfred H. Kernion, par acte passé le 4me jour de septembre 1849, pardevant Octave de Armas, ancien notaire, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 51, folio 65.

4° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, sur le Chemin de Gentilly, et désignés par les Nos trente deux, trente trois, trente quatre, trente cinq, trente six et trente sept, sur un plan dressé par J. A. D. Hémécourt, député voyer, daté le 5 Oct. 1865, et d'après lequel plan ou devis lesdits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No trente deux ayant cent cinq pieds de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt dix pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 31, et cinq cent cinquante trois pieds sur l'autre ligne de côté le divisant du lot 33 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot 33 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny, 553 pieds de profondeur sur la ligne du lot 32, et 483 pieds 10 pouces en mesure française sur la ligne du lot 34, et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 34 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 483 pieds 10 pouces, mesure française, sur la ligne du lot No 33, et 448 pieds 9 pouces et 4 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 35 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, et le lot No 35 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 448 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 34, mesure française, et 413 pieds 8 pouces et 8 lignes, mesure française, sur la ligne du lot No 36 et 96 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, le lot No 36 ayant 105 pieds 2 pouces de face à l'avenue Marigny par 413 pieds 8 pouces et 8 lignes mesure française de profondeur sur la ligne du lot 35 et 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française sur la ligne du lot 37, et le lot 37 ayant 106 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 429 pieds 5 pouces et 6 lignes, mesure française, de profondeur, sur la ligne du lot 36 et 439 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté et 84 pieds 3 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond, les dits lots mesurant ensemble, en mesure américaine, 632 pieds, 7 pouces et 7 lignes de face à l'avenue Marigny par 590 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 31 et 439 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté contigue au lot No 38, une première largeur dans le fond de 479 pieds, 4 pouces et 3 lignes, de la sur une ligne de prolargeur et façade à l'avenue St Bernard de 91 pieds, 11 pouces et 2 lignes et une deuxième profondeur dans le fond de 84 pieds, 3 pouces et 1 ligne, en mesure américaine.

Etant la même propriété acquise par le défunt François Grilliot et veuve François Grilliot de la manière suivante, à savoir: Le lot No 32 par achat de J. Auriante d'après un acte passé le 9 mai 1865 pardevant Abel Dreyfous, ancien notaire; les lots 33, 34, 35 et 36, par achat de Bernard Laborde, par acte passé le 4 avril 1855, pardevant Octave de Armas, ancien notaire et le lot No 37 par achat de T. Desconnet par acte passé le 19 décembre 1862, pardevant Joseph Cavilier, ancien notaire.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en dix termes de un en un et deux ans de crédit, la portion de crédit devant être en billets des acquéreurs garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété avec intérêt sur le prix d'achat au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable annuellement; ladite hypothèque devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Possession de la propriété, deuxièmement, troisièmement et quatrièmement décrite devant être délivrée à l'acquéreur trente jours après la date de l'adjudication sous compensation. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus des prix de l'adjudication, les taxes pour l'année 1907, et devant payer pour tous les certificats et les frais des actes notariés de vente devant être passés pardevant Robert Léger, notaire. Un dépot de dix pour cent des montants de l'adjudication devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières.
No 318 rue Baronne.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District

SUR LA RUE FRERET.

Entre les rues Washington Sixième.

MERCREDI 3 JUILLET 1907

A MIDI

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières Nos 225 229 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 27 mai 1907, dans l'affaire de la succession de Alexander Scott, No 82,480 de son dossier je vendrai à l'enchère et au droit ci dessus mentionnés, les ventes

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Jacques (maintenant Freret et St George, ou Howard, étant l'ilet No 7 sur un certain plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire en cette ville. Ledit lot de terre est désigné par le No 10 sur un plan fait par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté le 25 novembre 1872, une copie duquel dit dernier plan est annexée à la vente faite par Spencer Reid à Alexander Scott, par acte de vente pardevant W. J. Castel, notaire, le 26 mai 1873, ledit lot mesurant d'après ledit plan de Blanchard 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot ou portion de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Freret et Howard et l'avenue Washington, (l'Ilet 96,) ledit lot ou portion de terre est une partie du lot original No 37 et mesurant trente pieds sur la ligne de côté la plus près de la rue Sixième, cent quatre vingts pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Freret, trente pieds de largeur sur le côté le plus près de l'avenue Washington, et cent quatre vingts pieds de profondeur le long de la ligne le divisant de la balance du lot No 37 et le plus près de la rue Howard, le tout étant plus complètement décrit dans le devis annexé à la vente faite à Alexander Scott, par acte passé pardevant Conrad G. Collins, notaire, le 22 sept. 1905.

N. B.—Les deux portions devront être vendues ensemble comme un morceau.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a, en un deux et trois ans, avec huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; les loyers de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'au passage de l'acte de vente pardevant Busière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur; la balance non payée, s'il y en a devant être garantie par hypothèque spéciale et non de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 5 0|0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes pour l'année 1907

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
137, rue Carondelet

2 juin—2 9 16 23 30—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cheval et Wagon,

BON SURREY,

Meubles de Maison et Effets.

JEUDI, LE 13 JUIN,

Sur les lieux No 2816 rue Freret,

à 10:30 heures A. M.

Succession de Alexander Scott.

No 82,480—Cour Civile de District.

GEO ST-PAUL
Encanteur.

2 juin—2 9 13 137 rue Carondelet.

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

E. S. COBB.

INSTALLATION DE LAITERIE

De LOUIS BOESCH,

3030 RUE STE-ANNE.

MARDI, le 11 Juin 1907, à 11 heures a. m.

14 vaches, 2 chevaux, 2 veaux, 1 wagon à lait, 2 jeux de harnais, 2 anges, 1 jeu de bidons à lait et tout ce qui appartient à une laiterie.

Conditions de la vente—Toutes sommes au-dessous de $100.00 comptant; sommes au dessus de $100.00 en un crédit de 99 jours avec bonne sécurité. L'acquéreur du plus fort montant aura deux (2) clients qui prendront ma capacité, 26 gallons. Sans limite on réserve.

E. S. COBB, Encanteur.
Bureau 925 rue Gravier.

Prenez les chars du Bayou St Jean pour la vente.

9 juin—8 11

Eiseman & Lazarus

ANNONCE JUDICIAIRE.

HARRIET SCHWARTZ VERSUS ROSETTA GRAVEL PAVING AND IMPROVEMENT COMPANY.

EMPLACEMENTS DE VALEUR POUR BATIR.

200 pieds de face à la rue du Canal, coin Olympia, ilet Murat et Cleveland.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, JEUDI, 11 juillet 1907.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune, sous l'Hotel St Charles.

SOUS ET EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Division B Cour Civile de District paroisse d'Orléans, signé le 27me jour de mai 1907, et adressé à EISEMAN & LAZARUS, Encanteurs, nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne JEUDI, le 11 juillet 1907 la propriété décrite comme suit:

Une certaine portion ou parcelle de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville et dans l'ilet No 818 borné par les rues Canal, Olympia, l'avenue Cleve and (anciennement Gasquet, autrefois Jackson) et la rue Murat. Ladite portion ou parcelle de terre est désignée comme l'ilet No 51 du faubourg Jackson, sur un plan d'arpentage fait par Darley & Wadill, ingénieurs civils, daté le 19 septembre 1906 et d'après ledit plan mesure 292 pieds 6 pouces et pas de lignes de face à la rue Canal par une profondeur et façade à la rue Olympia de 117 pieds, 2 pouces et 6 lignes et 233 pieds, 11 pouces pas de lignes à partir d'un point marqué A à la rue Olympia dit plan et courant à un point marqué piquet C. à la rue du Canal la portion de terre ci dessus formant un triangle.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Chas. I. Dufresnay, notaire. La Rosetta Gravel Paving and Improvement Company donnera telle titre à la propriété ci-dessus comme elle a maintenant, consistant d'une vente de taxes de ville non confirmée.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double en bois à un etage et terrain extra,

Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 20 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 16 mai 1907, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B dans la succession de Elizabeth Iver (ou Eyer) veuve décédée de John Gollar No s 546 du dossier de ladite Cour, Division B, et la succession de John Gollar No 81 583 du dossier de ladite Cour, Division A, consolidées la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double en bois à un étage, Nos 2413 et 2415 rue Bourbon, entre les rues Derbigny et Roman, contenant quatre chambres de chaque côté. Sur un côté se trouve un terrain extra. Le terrain est décrit comme deux certaines lots appartenant à une moitié non divisée dans chaque succession, et situés dans le nouveau faubourg Marigny, troisième municipalité de cette ville, et désignés par les Nos un et deux de l'ilet (ancien No. 52, maintenant 771) étant borné par les rues Bagatelle (maintenant Bourbon, Prosper, maintenant Derbigny, Union, maintenant Touro, et Solide, maintenant Roman, et mesurant chacun ensemble sur angle, trente pieds, 32 pieds deux pouces et 8 lignes de face à la rue Bourbon par cent vingt deux (122) pieds onze (11) pouces et six (6) lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Dans un bon voisinage, près des lignes de chars.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance en deux parties égales payable en 1 et 2 ans, après la date par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. La propriété devant être conservée assurée, et les polices devant être transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes dues et exigibles en 1907 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente. L'acquéreur devant payer tous les frais de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire.

R. H. Browne, avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 20 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 7 mai 1907 et signé en cour ouverte le 13 mai 1907 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de Mme Margaret E. Hocke vs Prudential Realty Co. Ltd. No 81,533 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet No 344, borné par les rues Lafayette, Liberté, Perrilliat et Howard, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Lafayette, 70 pieds 7 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Howard, et 71 pieds 2 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Liberté, et 32 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, étant le lot No 2, d'après le plan annexé à un acte pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, et daté le 15 avril 1886, et d'après lequel ledit lot est à une distance de 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Lafayette et Howard. Les bâtisses ci-dessus sont désignées par le No municipal 1422 rue Lafayette.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser Jr. Johnson Armstrong, avocats.

19 mai—19 26—join 2 9 16 20

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de

MARTIN WEYDIG.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, Dossier No 82,069, de l'affaire intitulée: Succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 7 juin 1907, et adressé à J. L. ONORATO, encanteur, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, 732 rue Poydras, MERCREDI, le 19 juin 1907, à 11 heures a. m.

1° Le fonds entier du magasin et les affaires de l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils, en bloc.

2° Les rayons, vitrines, comptoirs, installations de tout genre, outils et tous autres effets mobiliers de l'ancienne raison sociale de Mar in Weydig et fils en bloc.

3° Les comptes courants de l'ancienne raison sociale de Weydig et fils, en bloc.

4° Le terme du bail non-expiré des lieux 732 rue Poydras, occupés comme un magasin par l'ancienne raison sociale de Martin Weydig et fils.

5° Au cas de l'insuccès de la vente doubt terme non-expiré du bail, alors je vendrai le droit d'occupation des dits lieux jusqu'au 1er octobre 1907.

Condition—Comptant.

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières,
318, rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

9 juin—9 16 19

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de MARIAH JOHNSON, femme de MADISON JOHNSON et HENRY JOHNSON

No 77,053—Cour Civile de District—Division C

Le Mardi 18 JUIN 1907—Un cottage simple, No 515 rue Cadiz entre Annonciation et Tchoupitoulas—Aussi lot vacant rue Mississippi, entre Cherokee et Milhandon, borné par Macarty

PAR PETER GALLAGHER Encanteur Bureau 846 rue Commune—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, Division C, de l'Hon. John St. Paul, juge, daté et signé le 20 mai 1907, et à moi adressé l'offrirai de vendre MARDI, le 18 juin 1907, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No deux du vieux plan du faubourg ouest Bouligny, maintenant l'ilet No 117 sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer, bornée par les rues Cadiz, Jéna, Jersey (maintenant Annonciation) et Tchoupitoulas, étant la moitié du lot No cinq, d'après un plan fait par Louis Surgi, voyer daté le 11 janvier 1848 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, un notaire. Ladite portion de terre est la moitié dudit lot numéro cinq le plus près de la rue Tchoupitoulas, et mesurant d'après un plan de division du dit lot fait par B. Buisson, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant L. R. Kenny ancien notaire, daté le 19 novembre 1849, 2 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Cadiz par une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes, et 20 pieds, 7 pouces de largeur dans le fond.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 11 dans l'ilet No 41. Ledit lot No 11 est borné par les rues De Armas (maintenant Mississippi), Clinton (maintenant Cherokee) Milhadon et Macarty, et mesurant 30 pieds de face à la rue De Armas ou Mississippi sur une profondeur de 150 pieds.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert J. Maloney, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous certificats les taxes pour l'année 1907, la somme de dix pour cent doit être déposée au moment de l'adjudication de la dite propriété; les loyers devant être collectés par l'acquéreur au moment que l'acte de vente sera passer et les frais du dit acte doivent être aussi payés par le dit acquéreur.

PETER GALLAGHER,
Encanteur.

Robert J. Maloney, Paul W. Maloney, avocats

7 juin—7 12 18

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Mary Byrnes,

femme de Patrick Byrnes ou Byrne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 82,393—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il s'en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Michael Irwin, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. & Thomas Gilmore, avocats. 6 juin—6 10 15

Succession de Philip Millard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 80,592—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il s'en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Mme Emma Mae Millard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Cogg & Quintero, avocats

8 juin—8 12 17

Succession de Mme Elizabeth Mary Bruck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,963—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph J. Bruck, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Frank McGloin, avocat.

8 juin—8 12 17

Succession de M. DeGrilleau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,501—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il s'en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le septième compte provisoire présenté par Arthur Denis exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'attribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

8 juin—8 12 17

Succession de Mme Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,846—Division A—Attendu que Gustave A. Samuels a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Gleber, femme de Gustave A. Samuels, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.—Denégre & Blair & Henry H. Chaffe, avocats.

5 juin—5 9 14

Bulletin Commercial

Lundi, 10 juin 1907.

COTON.

Marché de la Nouvelle-Orléans

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,375 balles et 500 à arriver.

Marché—Stable.

Les cotons tachés sont de 1,16 à 3/4c. plus bas que les cotes suivantes:

	Aujourd'hui	
Low Ordinary	8	nom
Ordinary	9	..
Good Ordinary	10 5|16	
Low Middling	11 9|16	
Middling	13	
Good Middling	13 7/8	
Middling Fair	14 7/8	nom
Fair	15 1/2	

Futures de la Nouvelle-Orléans

Stables.

Janvier	12,05 à 12,06	
Février	—— à ——	
Mars	—— à ——	
Avril	—— à ——	
Mai	—— à ——	
Juin	12,70 Bid	
Juillet	13.03 à 13,05	
Août	12,69 à 12,71	
Septembre	12,60 à 12,69	
Octobre	12,12 à 12,13	
Novembre	12,04 à 12,06	
Décembre	12,06 à 12,07	

Marchés divers.

Aujourd'hui le middling était coté à—

Galveston	13 1|16
Mobile	12 1/4
Savannah	12 3/4
Charleston	——
Wilmington	——
Norfolk	13 1/4
Boston	13.25
Philadelphie	13.50
Memphis	12 1/2
Augusta	13 1/4
St-Louis	12 3/4
Houston	13
Little Rock	12 3/8

Marché de New-York.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes—Middling Gulf 13.50

Futures de New-York.

A peine stables.

Janvier	11,88 Bid
Février	11,92 Bid
Mars	11,97 à 11,99
Avril	—— à ——
Mai	—— à ——
Juin	11,95 à 11.97
Juillet	12,00 à 12,02
Août	11,75 à 11,76
Septembre	11,66 à 11,67
Octobre	11,78 à 11,79
Novembre	11,77 à 11,79
Décembre	11,78 à 11,79

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—

A la Nouvelle Orléans depuis le 1er septembre	1,238,058 balles
Même temps l'année dernière	1,579,440 balles
A tous les ports des Etats-Unis	9,680,720 balles
Même temps l'année dernière	7,564,517 balles
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—	
De la Nouvelle-Orléans depuis le 1er septembre	1,993,720 balles
Même temps l'année dernière	1,435,283 balles
De tous les ports des Etats Unis	8,109,086 balles
Même temps l'année dernière	6,063,571 balles
STOCKS—	
A la Nlle Orléans	95,921 balles
Même temps l'année dernière	90,405 balles
Dans tous les ports des Etats-Unis	435,686 balles
Même temps l'année dernière	442,091 balles

Marché de Liverpool.

SUR PLACE.

Irrégulier.

Cotes 7,47 pour le Middling Américain.

Futures.

Faciles.

Marché du Havre.

SUR PLACE.

Calme et stable.

93 1/4 pour Good Middling; 88 1/2 pour Fully Middling; 79 1/2 pour Middling.

Futures.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Jobbing 1/8 à 1/4c plus élevé par livre que les prix suivants de la Bourse au Sucre pour le sucre, et 3 à 5c plus élevé par gallon pour les mélasses que les cotes suivantes:

SUCRE—		
Open kettle centrifugal stable	3 1/2 à 3 7/8	
Open kettle (nouveau)	—— à ——	
Centrifugal—Ferme.		